

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire Chartres, le 13 janvier 2020

Unité Départementale d'Eure-et-Loir

Nos réf.: 305/ LSAEX / LW / IC200038

Vos réf: Votre demande d'extension et vos compléments reçus en préfecture d'Eure-et-Loir respectivement le 19 décembre 2018, le 9

avril 2019, 20 décembre 2019 et 10 janvier 2020. Affaire suivie par Lise WACRENIER

Tél.: 02 37 20 50 50 - Fax: 02 37 20 40 74

Courriel: ud28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

NOVO NORDISK PRODUCTION SAS

45 avenue d'Orléans

BP 60111

28002 CHARTRES CEDEX

Objet : Demande de cas par cas – demande de modifications au titre de l'article R. 181-46 du code de l'environnement

Projet d'extension du site de NOVO NORDISK PRODUCTION SAS sur le territoire de la commune de Chartres

Courrier statuant sur la complétude

Monsieur le Directeur,

Vous avez adressé à l'autorité environnementale une demande d'examen au cas par cas :

- concernant le projet d'extension de votre site situé sur le territoire de la commune de Chartres;
- que vous m'avez transmis par courrier en date du 19 décembre 2018.

Suite à mes demandes de compléments, vous m'avez transmis les éléments requis. Ces éléments ayant été réceptionnés les 9 avril 2019, 20 décembre 2019 et le 10 janvier 2020, votre demande est déclarée complète à compter de cette date.

La décision sera prise dans un délai de trente-cinq jours suivant cette dernière date de réception.

L'absence de réponse au terme de ce délai vaudra obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur, Le Chef de l'Unité départementale

Gautier DEROY

00

Copie à : Préfecture d'Eure-et-Loir – BPE

DREAL - SRCT

M.BODEY: both@novonordisk.com
M.COUTANT: jcou@novonordisk.com
M.FAION: mfai@novonordisk.com
M.EON: xeon@novonordisk.com
M.ROQUES: xro@novonordisk.com
M.RICCI: fnrc@novonordisk.com
M.LIMOGE: mdxl@novonordisk.com